

*République Française
Département du TARN*

CTE DE CNES DU HAUT-LANGUEDOC
5 rue de l'Artisanat - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Demande d'aide à l'immobilier d'entreprise - GREECE 33 - NETTO

Séance du 10 juin 2026
Délibération n°DBC_2026_013

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 19

Absents :

- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1

Votants : 20

- dont « pour » : 20
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 10 juin 2026 à 09 heures 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc, convoqué le 04 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUSQUET à FRAISSE SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Marie-Hélène BONNET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Pascal COUSTURIER, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Francis REMIOT, Jim RONEZ, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU, Guy VILLNEUVE

Représentés : Marie CASARES représentée par Daniel VIDAL

Secrétaire de séance : André CABROL

Objet : Demande d'aide à l'immobilier d'entreprise - GREECE 33 - NETTO

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 8 Février 2021 n°D_2021_005 approuvant le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 19 juillet 2021 n°DBC_2021_048 approuvant l'avenant n°1 au règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 13 décembre 2021 n°DBC_2021_091 approuvant l'avenant n°2 au règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 4 juillet 2022 n°DBC_2022_064 approuvant l'avenant n°3 au règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 10 mars 2025 n°DBC_2025_014 approuvant l'avenant n°4 au règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise,

Date de transmission de l'acte: 12/06/2026

Date de réception de l'AR: 12/06/2026

081-200066553-DBC_2026_013-DE

A G E D I

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 22 mai 2025 n° DBC_2025_047 approuvant l'avenant n°5 au règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 19 Janvier 2022 n°DBC_2022_001 approuvant le cofinancement de l'action économique entre la Communauté de Communes et la Région Occitanie,

Vu l'avis favorable formulé par la Commission Economique du 2 juin 2026 sur cette demande de subvention.

La Société GREECE 33 présente un projet d'investissement immobilier portant sur la rénovation énergétique, une mise aux normes et un réaménagement de la surface de vente. Cet investissement a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil de la clientèle, d'optimiser la performance énergétique du bâtiment, et de renforcer l'attractivité commerciale du magasin.

Le montant d'investissement s'élève à 641 274,45 € HT.

L'entreprise sollicite une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises d'un montant de 64 127,45 €.

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire,

- de subventionner la société GREECE 33 à hauteur de 64 127,45 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette opération

Entendu le rapport du Président,

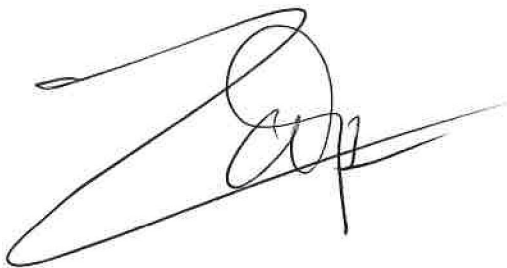
Le Bureau communautaire,

**DECIDE
A l'unanimité**

- de subventionner la société GREECE33 à hauteur de 64 127,45 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – André CABROL



Le Président – Robert BOUSQUET



Date de transmission de l'acte: 12/06/2026
Date de reception de l'AR: 12/06/2026
081-200066553-DBC_2026_013-DE
A G E D I

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le **12 / 06 / 2026**
et publié ou notifié
le **12 / 06 / 2026**